

À votre service



Les enfants
**vivent une
sentence**

Par Sabrina Moroni, Coordonnatrice/Intervenante psychosociale chez Relais Famille

Il va sans dire que l'incarcération d'un proche engendre plusieurs répercussions tant dans la vie de la personne judiciairisée que dans celle de leurs proches. Les enfants vivent difficilement une séparation parentale. Le manque de figure d'autorité, le changement de l'organisation familiale, une perte de repère, etc. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène.

En raison de leur jeune âge ou en pensant les « protéger », les enfants sont souvent peu informés du processus judiciaire et de l'incarcération. Pourtant, l'enfant est en pleine croissance et forge sa personnalité. Tout cela sera perturbé par l'incarcération d'un parent.

À travers le temps, plusieurs conséquences ont été observées. Tout d'abord, il y a des répercussions sur le plan

dire à l'entourage s'il est questionné? Comment peut-il entrer en contact avec son proche durant l'incarcération? Bien que la notion temporelle soit vague pour de jeunes enfants, celui-ci doit être en mesure de voir une lumière au bout du tunnel, et que malgré cette séparation, des contacts peuvent être maintenus. L'expérience risque d'être vécue un peu moins péniblement si des solutions sont déjà proposées (ex : rédaction d'une lettre, visites en établissement, etc.). Bien que certains parents ne voudront pas faire vivre l'expérience d'une visite en milieu carcéral à leur enfant par peur de le traumatiser ou en raison de la complexité du système, sachez toutefois qu'il existe d'autres manières de rester en contact avec le proche incarcéré (téléphone, courrier).

Il sera également important de préparer l'éventuel retour à la maison de la personne incarcérée. Afin de grandir sainement, les enfants ont besoin d'évoluer dans un climat stable. Suite à une période de réclusion, une ré-

En fonction de l'âge, de sa relation avec le parent impliqué (avant l'incarcération), de la nature du délit commis et de s'il a été ou non témoin de l'arrestation, il est recommandé de divulguer un certain nombre d'informations afin de l'aider à comprendre la situation.



physique (troubles de la digestion, apparition d'une nouvelle maladie, maux de tête fréquents, etc.). Ensuite, il y a des conséquences au niveau comportemental. On pense notamment à des difficultés de concentration, des changements d'humeur, de moins bons résultats scolaires, l'apparition de symptômes dépressifs ou anxieux, etc. Ces exemples ne sont évidemment pas limitatifs, dans le sens où chaque enfant vivra différemment la séparation d'un parent. Il est nécessaire que les jeunes devant composer avec cette réalité puissent compter sur le soutien de leurs proches et de professionnels compétents (ex : travailleur social, psychologue), au besoin. L'isolement ou l'exclusion doivent être évités afin de leur permettre de ventiler sur les émotions vécues, mais surtout afin qu'ils puissent acquérir certains outils afin de faciliter la gestion de leur quotidien.

En fonction de l'âge, de sa relation avec le parent impliqué (avant l'incarcération), de la nature du délit commis et de s'il a été ou non témoin de l'arrestation, il est recommandé de divulguer un certain nombre d'informations afin de l'aider à comprendre la situation. Par exemple : Combien de temps sera-t-il séparé? Quoi

organisation familiale sera nécessaire. En tout temps, garder en tête que les jeunes sont des êtres fragiles et que ce n'est pas en les isolant de la situation qu'ils composeront mieux avec cette réalité. Bien au contraire. N'ayez pas peur d'aborder le sujet de manière délicate, mais surtout, de leur offrir de l'aide et l'opportunité de parler de ce qu'ils vivent.

Finalement, je vous rappelle que notre organisme vient en aide aux familles (et enfants) qui doivent composer avec l'incarcération d'un proche. Nous offrons plusieurs services et nos interventions auprès des enfants se font individuellement, et ce, afin de s'ajuster aux besoins et de personnaliser le suivi avec le jeune. En tout temps, nos services sont gratuits et confidentiels. ■



Pour nous rejoindre :

www.relaisfamille.org • info@relaisfamille.org
660 rue Villeray (suite 2.103), Montréal (Qc) H2R 1J1
Téléphone: 514 419-6632

